



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2024 à 19h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, Caroline PONS et, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE.

Absents excusés :

M. INIZAN Loïc pouvoir à M. Eric BOLARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/04/2024.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Etienne LATIL

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2024
- Taxes directes locales pour 2024
- Pour chacun des trois budgets :
 - Approbation du compte de gestion 2023
 - Compte administratif 2023
 - Affectation du résultat 2023
 - Budget 2024
- Subventions aux associations
- Autorisation consulter les banques emprunt court terme
- OPAH façades
- Infos diverses

Une minute de silence est faite en hommage à Michel GUILLION, ancien premier adjoint de la commune de Rémuzat, qui a œuvré et mené à bien de nombreux dossiers pour l'embellissement et le développement de notre village pendant de nombreuses années.

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2024

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2) Taxes directes locales pour 2024

Pas d'augmentation.

taxes	Bases prévisionnelles	Taux 2023	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	447 700	32.22	144 249 €
Taxe foncière (non bâti)	7 900	70.23	5 548 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	71 400	16.43	11 31 €
Taxe habitation	210 600	16.69	35 149€
total			<u>196 677 €</u>

Voter des taux pour 2024

Taxe foncière (bâti) = 32,22%

Taxe foncière (non bâti) = 70,23%

CFE= 16.43%

Taxe habitation = 16.69%

Taux 2024 =taux 2023 pas d'augmentation

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :
--

Olivier SALIN prévient qu'il y aura une augmentation conséquente des taxes à la com com. Il s'est opposé à ce « matraquage fiscal », il aurait préféré une réduction de la « voilure »

3) Comptes administratifs et comptes de gestion 2023

3-1) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	475 236.92 €	654 442.11 €	1 129 679.03 €
DEPENSES	251 818.02 €	536 456.16 €	788 274.18 €
RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	223 418.90	117 985.95 €	341 404.85

RESULTAT DE CLOTURE 2023

	RESULTAT CLOTURE 2022	Part affectée investissement exercice 2023	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	-326 687.36€		223 418.90 €	-103 448.46 €
FONCTIONNEMENT	934 454.57 €	143 231.36 €	117 985.95 €	909 209.16 €
TOTAL	607 587.21 €	143 231.36 €	341 404.85 €	805 760.70 €

Le maire quitte la séance et ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.

POUR : 10 CONTRE : Abstentions :

Affectation du résultat :

	Résultats cumulés 31/12/2023	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	DISPONIBLE
INVESTISSEMENT	-103 448.46€	210 000 €	116 399 €	-197 049.46 €
FONCTIONNEMENT	909 209.16 €	0	0	909 209.16 €
TOTAL	805 760.70 €	210 000 €	116 399 €	712 159.70 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 197 049.46 € affectation au compte 1068 recette investissement
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 712 159.70 €
- Déficit d'investissement reporté : 103 448.46 €

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

3-2 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	171 755.62 €	123 482.75 €	295 238.37 €
DEPENSES	59 107.87 €	130 534.30 €	189 642.17 €
RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	112 647.75	7 051.55€	105 596.20 €

RESULTAT DE CLOTURE 2023

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	9 798.63 €	112 647.75€	122 446.38 €
FONCTIONNEMENT	-24 939.19 €	- 7 051.55€	-31 990.74 €
TOTAL	-15 140.56 €	105 596.20 €	90 455.64 €

Le maire ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.

POUR : 10 CONTRE : Abstentions :
--

Affectation du résultat :
déficit de fonctionnement : 31 990.74 €

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :
--

3-3 budget lotissement MARPA

Lotissement MARPA	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	139 528,51 €	139 528,84 €	279 057,02 €
Dépenses	139 528,51 €	139 528,51 €	279 057,02 €
Résultat	0 €	0.33 €	0 €

Le maire ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.

POUR : 10 CONTRE : Abstentions :
--

Affectation du résultat : néant

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :
--

4) BUDGETS 2024

Vote du Budget Primitif 2024 et affectation du résultat (Commune, Service Eau-assainissement, et Lotissement MARPA)

4-1 budget principal

Commune	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 255 448.46 €	1 294 931.70 €	3 550 380.16 €
Dépenses	2 225 448.46 €	1 294 931.70 €	3 550 380.16 €

Dépenses investissement inscrites au budget 2024

- Carte communale
- Portes entrée bâtiment mairie : 4 780€
- Isolation des combles bâtiment mairie : 6 015 €
- Equipement du cimetière ossuaire : 2 936 €
- Frais notaire achat terrain
- Aire de jeux les Lavandes : 40 158€
- Maison des Vautours : 776 738 € (travaux, scénographie, + restes film, maîtrise œuvre, contrôles, ENEDIS, assainissement)
- Pelle rétro : 12 000 €
- Cure : maîtrise œuvre + prévisions travaux (environ 1 000 000 €)
- secrétariat bureau des cartes d'identité
- Schéma directeur DECI : 4 577€
- Auto laveuse
-

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :
--

4-2 budget eau et assainissement

Eau + assainissement	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	264 246.38 €	218 500 €	482 746.38 €
Dépenses	264 246.38 €	218 500 €	482 746.38 €

Dépenses investissement inscrites au budget 2024

- schéma directeur assainissement

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

4-3 budget lotissement MARPA

Lotissement MARPA	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	289 530 €	300 001 €	589 531 €
Dépenses	289 530 €	300 001 €	589 531 €

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

Olivier remercie tous les conseillers pour tout le travail effectué tout au long de l'année

5) subventions aux associations

Comme l'année passée, Chantal AUBERY s'est chargée de recenser et d'analyser les demandes

Nom	subv 2023	Demande 2024	Décision du CM	Forme de la demande
La Boule du Pas des Ondes	900+200 €	1 200 €	1200	cerfa
Assoc UTMC	200 €	0 €	0	
CAIRE Association	6 300 €	6 300 €	6600	cerfa
Assoc gestion de la MARPA	5 000 €	6000 €	6000	cerfa 09/04/24
Amicale des Sapeurs pompiers	1 200 €		1200	
Club de l'Age d'Or	850 €	900 €	900	cerfa
Rémuzat Rallye Team	500 €		0	
Assoc sportive de Sahune Valréas	300 €	350 €	350	Cerfa 09/04/24
ACCA de Rémuzat	350 €	400 €	400	Cerfa 10/04/24
Chrysalide Association	300 €	300 €	300	cerfa
Amitié et Présence	100 €		100	courrier
Vautours en Baronnies	150 €		0	
Assoc Vivre à Domicile AVI	500 €		50	courrier
La Gaule de l'Eygues et L'Oule	300 €		300	
FNACA	50 €		50	
Chorale de l'Eygues et de l'Oule	50 €	100 €	100	cerfa
AVENTIC	1 000 €	3€/hab	1000	
EMALA des Baronnies	200 €	204 €	204	Courrier 12€/enf
Restaurants du cœur Drôme	50 €		50	courrier
Syndicat producteurs abricots	50 €		0	
Syndicat Tilleul des Baronnies	50 €		0	

AFM TELETHON	100 €		100	courrier
AFSEP	50 €		50	courrier
LA DYNAMOTTE Réseau des Artistes	200 €	200 €	200	cerfa
FRIMOUSSES DES 2 vallées	400 €		400 si demande	
Solidarité Paysans Drôme Ardèche	50 €		50	courrier
Les amis de l'école primaire La motte	350 €		0	
Union Départementale des sapeurs pompiers Drôme	100 €		100	courrier
UNACITA	50 €		50	
AFP France Handicap	0 €		50	courrier
Ecole maternelle La Motte	0 €	275 €	275	courrier
Collège du Diois	40 €		40 € voté 14/12/23	courrier
Rock on The L'Oule	0 €	300 €	100	
Ride l'Oule (nouvelle Assoc)	0 €	500 €	500	cerfa

Association des maires de l'ancien canton de Rémuzat (2023 et 2024) : 300

Les subventions seront versées seulement si réception du Cerfa

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :
--

6) autorisation de consulter les banques

Court terme TVA pour travaux 2024 ? Même type d'emprunt que l'année passée.
Entre 190 000 et 200 000 € nécessaires

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

7) OPAH façades

Dans le cadre de sa compétence « politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a engagé, aux côtés des Communes de Nyons et Buis-les-Baronnies, lauréates du programme Petites Villes de Demain, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'habitat programmée. Cette étude visait à définir un dispositif d'intervention soutenu par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs travaux de rénovation.

L'étude pré-opérationnelle a ainsi confirmé, quantifié et qualifié les besoins en matière de réhabilitation du parc de logements anciens privés. Compte-tenu des enjeux prégnants en matière de rénovation thermique, de lutte contre l'habitat indigne, d'adaptation des logements au vieillissement, il a été proposé, en accord

avec la délégation ANAH de la Drôme, un dispositif d'échelle intercommunale décliné en trois périmètres d'intervention :

- un périmètre « renouvellement urbain »
- un périmètre « secteurs renforcés » concernant les communes intermédiaires, ciblées dans l'étude pré-opérationnelle ;
- un périmètre intercommunal permettant de décliner une intervention à l'échelle des 67 communes de la CCBDP.

Au global, l'objectif de cette OPAH est de réhabiliter, ou de remettre sur le marché, près de 400 logements par an pendant 3 ans (54 occupés par le propriétaire et 321 logements locatifs) autour de 5 enjeux d'intervention, convenu avec l'ANAH à l'issue de l'étude pré-opérationnelle :

- La poursuite et le renforcement de la rénovation thermique des logements, liant performance énergétique et valorisation du patrimoine architectural
- Le déploiement d'un dispositif d'accompagnement pour favoriser l'adaptation des logements
- La lutte contre l'habitat indigne et insalubre, en particulier dans le parc locatif
- La remise sur le marché de biens vacants et/ou dégradés par la réhabilitation
- L'incitation à la rénovation des copropriétés dégradées (parties communes et privatives, améliorant le confort et cadre de vie des occupants).

Rémuzat identifiée en "secteurs renforcés",

- approuver la stratégie poursuivie dans le cadre de l'OPAH intercommunale sur une période de 3 ans (reconductible 2 ans) à compter de la signature de la convention
- De valider la participation prévisionnelle de la commune dans le cadre du périmètre renforcé à hauteur de 3000 € par an pendant 3 ans

3000 € /an pour Rémuzat .Un dossier/an

POUR : 6	CONTRE : 1	Abstentions : 4
----------	------------	-----------------

Contre : Chantal AUBERY. Abstentions : Delphine VIGNES, Thierry SERRE, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD

8) point travaux maison des voutours

Bruno fait un petit rapport. Le gros œuvre est terminé. La charpente est en cours de construction, fin semaine 16. Ensuite étanchéité de la terrasse. Menuiserie mi-mai. Les réunions sont un peu plus compliquées car plusieurs entreprises ! En ce qui concerne le mur de derrière, Etienne LATIL avait soulevé tout de suite le problème du vis-à-vis qui n'existait pas avant ! Il était prévu des carrelets de 45 mm espacés de 45 mm. Il y aura un surcoût puisque le nombre de carrelets sera doublé. Il faudra rehausser du côté de la maison Rolland pour atteindre 1m(réglementaire). Une rehausse d' 1,20 m serai préférable. Le façadier va faire une projection sur l'ancienne façade pour que l'on se rende mieux compte qu'avec un nuancier.

9) infos diverses:

- Demande pour un **camion itinérant en coiffure** afin de proposer un service dans la commune dans le but d'apporter le confort du salon proche du domicile des personnes. Demande de pouvoir venir dans la commune 2 jours dans le mois selon les demandes bien-sûr.
Suite à donner ??? Oui

➤ **Transfert de compétences eau et assainissement** au 1^{er} janvier 2026.
La CC BDP va proposer « *une période de transition allant jusqu'au 31 juillet 2027 afin de permettre aux études préparatoires d 'aboutir.* Un délai complémentaire pour assurer l'effectivité opérationnelle de ce transfert au 1^{er} janvier 2028 permettra de faire aboutir cette réforme en limitant ses incidences politiques et techniques »

- **MARPA l'Assemblée Générale aura lieu le Mercredi 17 avril à 10 H 30** à la Marpa. Qui ira ?Chantal AUBERY, Bruno CUVELARD

- **ADN : 2 avril 2024** : Nous sommes dans la poche PR2-21. Le déploiement du réseau fibre se déroule en 4 phases : les études, l'étape la plus longue et la plus complexe du déploiement, les travaux, l'activation des services avec l'arrivée des opérateurs et enfin l'ouverture commerciale avec la possibilité de souscrire une offre fibre.

Sur notre commune, le déploiement est en phase d'études.

Le travail des équipes consiste aujourd'hui à identifier et vérifier l'état des supports aériens et souterrains existants (fourreaux et poteaux) qui serviront à déployer la fibre. L'étude de chaque support devra ensuite être validée par son gestionnaire notamment Orange pour les supports sur réseau téléphonique et Enedis pour les supports du réseau électrique afin d'autoriser leur utilisation. Cette partie des études comprend également une phase de conventionnement avec les particuliers. Un certain nombre d'administrés seront prochainement sollicités pour signer une convention afin d'autoriser le passage de la fibre optique et la réalisation des travaux sur leur domaine privé.

ET ENSUITE ?

Les études vont se poursuivre pendant encore plusieurs mois. Une fois validées par ADN, les travaux pourront démarrer avec, dans un premier temps, la réalisation du génie-civil qui consiste à creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux lorsqu'aucune infrastructure existante (fourreaux ou poteaux supports du réseau téléphonique ou électrique) n'est disponible ou mobilisable, à consolider ou remplacer les poteaux qui ne supporteraient pas la charge du futur câble, réparer les conduites souterraines, etc. Puis viendra l'étape du câblage soit le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux et en souterrain dans les fourreaux et la réalisation les branchements optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, ADN procède à sa réception (2 mois minimum), il s'agit de vérifier par des contrôles terrains et contrôles documentaires la bonne exécution des travaux et la qualité et performance des infrastructures construites. Les données du réseau sont ensuite transmises à ADTIM FTTH l'exploitant du réseau public. Un délai d'activation des services de 3 mois s'enclenche alors. Il permet aux opérateurs FAI (fournisseurs d'accès internet) d'installer leurs équipements dans les locaux techniques du réseau et de pouvoir proposer leurs offres aux foyers éligibles.

A l'ouverture commerciale, les foyers éligibles pourront souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau public ADN. Une prise terminale optique sera installée à leur domicile par l'opérateur FAI choisit.

Attention au démarchage →escrocs à la fibre ! diffuser site

- **AVENTIC** 8 avril réunion informant sur le départ de Géraldine SAVIGNAT, échanges sur les diverses mesures d'informations (flyers) à diffuser et rediffuser.
- **CCBDP** : le mardi 09 avril 2024 à 18h00 à Nyons s'est tenu le conseil communautaire avec le **Vote du budget primitif 2024 + vote des taux d'imposition.**

Pour information : une augmentation des taux a été votée.

Rappel : le Maire de la commune de Rémuzat a voté contre le budget primitif général 2024 et contre l'augmentation des taux des différentes taxes.

Intitulé	Taux 2023	Taux proposé 2024	Bases 2024	Produits prévisionnels proposés
Taux THRS	4,11%	5,08%	14 214 000 €	722 071 €
Taux TFB	6,95%	8,59%	34 946 000 €	3 001 861 €
Taux TFNB	17,29%	21,37%	1 537 000 €	328 457 €
Taux CFE	6,03%	7,45%	3 961 000 €	295 095 €
Taux FPZ	27,53%	27,53%	40 900 €	11 260 €
Total produit fiscal attendu en 2024				4 358 744

- **Ouverture des Lavandes vendredi 12 avril 2024, 17h00** ouverture du bar et petite restauration, à 21h00 Karaoké.
- **AG Syndicat Départemental des Artisans Taxis de la Drôme aux lavandes le samedi 13 avril 2024 à 09h00.** Olivier SALIN ira.

➤ **Dimanche 14 avril 2024 à 11h00, Club Sidecar aux petites berges, verre de l'amitié offert par la municipalité. Éric, Olivier ,.....participeront.**

➤ **Samedi 20 avril 2024 à 18h00 à l'église de Rémuzat, concert chorale « l'air de rien »**

➤ **Mardi 14 mai 2024 à 09h30 en mairie de Rémuzat, Réunion Situation crèche Les Frimousses avec les différents partenaires CCBDP, CCD, CAF,CD26,...**

Éric, Chantal, représenteront la Mairie de Rémuzat.

➤ **Samedi 18 mai 2024 de 10h00 à 17h00 Fête des fleurs avec animation musicale sur la Place de la Roubine.**

➤ **18 ,19, 20 mai 2024 de 15h00 à 19h00 Parcours artistique, MARPA/Préau/Cure**

➤ **Samedi 1^{er} juin 2024 Fête des Vautours Randonnées Montrond / Film aux Lavandes**

➤ **L'Hirondelle Inauguration de l'un des plus grands centres de soins pour animaux sauvages en France, le samedi 1^{er} juin 2024 à 13h45 à Chalancon, qui souhaite y participer pour représenter la commune ? excuser la commune**

➤ **Le samedi 08 juin 2024 Gargoulette pour le très grand film à Rémuzat**

➤ **Le mardi 25 juin 2024 Proposition intervention Truck SOLIHA à Rémuzat en lien avec Dromolib. Oui**


- Bruno présente la collection printemps été 2024 pour les agents du camping !de superbes polo floqués aux couleurs de Rémuzat et des bermudas.

La séance est levée à 22H37

Le secrétaire de séance
Etienne LATIL



Le Maire Olivier SAUJON



Délibérations examinées :

- DEL-01-10042024 taxes directes locales pour 2024
- DEL-02-10042024 compte de gestion 2023 budget principal
- DEL-03-10042024 compte administratif 2023 budget principal
- DEL-04-10042024 affectation du résultat de fonctionnement 2023 budget principal
- DEL-05-10042024 compte de gestion 2023 budget eau et assainissement
- DEL-06-10042024 compte administratif 2023 budget eau et assainissement
- DEL-07-10042024 affectation résultat de fonctionnement 2023 budget eau
- DEL-08-10042024 compte de gestion 2023 budget lotissement MARPA
- DEL-09-10042024 compte administratif 2023 budget lotissement MARPA
- DEL-10-10042024 affectation du résultat fonct 2023 budget lotissement MARPA
- DEL-11-10042024 subventions aux associations 2024
- DEL-12-10042024 autorisation consulter les banques emprunt court terme FCTVA
- DEL-13-10042024 OPAH façades